



**FICHE PROJET
CRÉATION DE PLACES DE PENSION DE FAMILLE ET DE RESIDENCE ACCUEIL
POUR LA PERIODE 2017-2022**

Un formulaire doit être renseigné pour chaque projet présenté.

Chaque formulaire doit être accompagné des pièces indiquées dans l'appel à projets.

TOUT FORMULAIRE NON RENSEIGNÉ INTÉGRALEMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

PARTIE 1

INFORMATIONS CONCERNANT LE PORTEUR DE PROJET

| | |
|--|---|
| Nom de l'organisme et sigle | ACCUEIL ET PROMOTION |
| Statut juridique | Association Loi 1901 |
| Date de constitution | 16 Novembre 1966 |
| Personnel permanent (nombre) | 251 |
| Lieu d'implantation de la structure | Commune : Vervins Département : 02 Région : Hauts-de-France |
| Nom et prénom de la personne physique habilitée à représenter le promoteur Tel / courriel | Nom et prénom : Véronique BINET, Directrice du Pôle Logements Thématiques - CLESENCE Tel : 03.23.50.70.70 Courriel : patrimoine.specifique@clesence.fr |
| Bref résumé des objectifs et des activités habituelles de l'organisme | L'Association a pour objet de : <ul style="list-style-type: none">- Lutter contre les processus qui conduisent à toutes formes d'exclusion sociale.- Permettre à des Hommes et des Femmes, de toute origine, de disposer d'un toit :<ul style="list-style-type: none">▪ d'urgence,▪ d'insertion,▪ résidentiel,▪ de loisir.- Apporter aide et soutien aux personnes auprès desquelles elle agit.- Développer toute autre activité d'inclusion et de cohésion sociale. |

PARTIE 2

| INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET | |
|--|---|
| Nature du projet | <input checked="" type="checkbox"/> Création (ouverture d'une structure <i>ex nihilo</i>), précisez : Si oui : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Ouverture de places <i>ex nihilo</i> : nombre de places : 25 <input type="checkbox"/> Ouverture de places par utilisation de capacités initialement dédiées à de l'hébergement d'urgence (transformation) : nombre de places : <input type="checkbox"/> Ouverture de places par utilisation de capacités initialement dédiées à un autre dispositif AHI (transformation) : précisez le dispositif : nombre de places : |
| | <input type="checkbox"/> Extension (augmentation de la capacité d'accueil d'une pension de famille ou résidence accueil existante), précisez : <ul style="list-style-type: none"> - La dénomination de la structure déjà existante : - Le type de la structure actuelle (pension de famille ou résidence accueil) : - La capacité d'accueil actuelle de la structure : - Le nombre de places supplémentaires envisagées : - La capacité totale de la structure après extension envisagée : |
| Type de structure (<i>pour les nouvelles places</i>) | <input checked="" type="checkbox"/> Pension de famille : 25 Places |
| | <input type="checkbox"/> Résidence accueil : |
| Modalités d'encadrement | <ul style="list-style-type: none"> - Personnel mobilisé (exprimé en personnes et en ETP) : 3.15 ETP - Qualification du personnel: Direction - Administratif - Services Généraux – Travailleurs Sociaux (Cf. Fiches de poste – Avant-Projet Social) |
| Lieu d'implantation de la structure envisagée | Département : 02 |
| | Arrondissement : |
| | Commune : Vervins |
| Position ou engagement du propriétaire des locaux souhaités (<i>engagement écrit au dossier</i>) | Cf. Courrier d'engagement « Clésence » - Avant-Projet Social |

| | |
|---|---|
| Position des élus locaux vis-à-vis du projet | Cf. Courrier Maire de Vervins – Avant-Projet Social |
| Coût estimé de la <u>mise en œuvre</u> du projet (ex. : <i>coût de la construction des locaux, le cas échéant. Ces dépenses doivent apparaître dans le budget prévisionnel</i>) ¹ | |
| Prévision des <u>coûts de fonctionnement</u> de la structure une fois le projet mis en œuvre. Précisez le coût en année pleine pour la capacité totale de la structure. | Montant des dépenses totales en année pleine : Coût à la place : 11 697 €. |
| Quel(s) serai(en)t le(s) partenaire(s) potentiel(s) de la mise en œuvre du projet ainsi que les modalités de coopération : | Cf. Avant-Projet Social – Chapitre VIII PARTENARIAT. |
| Date prévisionnelle d'ouverture sur la période 2017-2022 | Précisez le mois et l'année : ... Ouverture progressive à compter de Mars 2022 |
| Précisions ou commentaires supplémentaires vous paraissant pertinents dans le cadre de la sélection des projets : | <p>L'établissement bénéficiera de la mutualisation des services inter établissements déjà existante sur notre Site d'Hirson / La Capelle / Vervins (Direction, Secrétariat, Comptabilité, entretien courant des bâtiments, etc...), à laquelle il convient d'ajouter les Services du Siège social, localisé à Saint Quentin.</p> <p>Avec sa Direction Générale, le Siège social assure l'administration générale, la gestion des ressources humaines, la gestion financière et comptable ainsi que la mise en œuvre de la démarche qualité.</p> <p>Cette organisation permet de mutualiser les compétences (juridique, sociale, de gestion,...) et les ressources, d'harmoniser les pratiques et de rationaliser les moyens en allégeant la charge administrative des équipes locales.</p> |

¹ Ce renseignement est demandé à titre d'information. **Il ne constitue en aucun cas une garantie de l'implication de l'État dans le financement des coûts relatifs à la mise en œuvre du projet.**

PARTIE 3

EXPERIENCE DU PORTEUR

Expérience du porteur :

Expérience dans la gestion d'une pension de famille ou résidence accueil :

Oui

Non

Si oui, précisez :

L'Association gère, à ce jour, 9 Pensions de Famille sur la Région Hauts-de-France, dont 1 sur la commune d'Hirson, d'une capacité de 29 Places dont la directrice assurera également la direction de la Pension de Famille de Vervins

Auxquelles s'ajoutent Courant Second Trimestre 2021, une Pension de Famille, d'une capacité de 25 Places, et une Résidence Accueil, d'une capacité de 21 Places, sur la commune de Noailles (60).

Autre activité sur le même territoire :

Oui

Non

Si oui, précisez : Pension de Famille, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, places de Stabilisation. HUDA, FVV, HU